Cette matinée de bénévolat a été fixée au **samedi 1er juin à 08h00**. Un repas au refuge dans la bonne humeur récompensera les volontaires. D'autres informations suivront en mai.

BOITES D'ARCHIVAGE

A donner des boites cartonnées usagées mais solides pour l'archivage de documents. S'adresser au greffe municipal.

CARTONS A VENDRE (solde du déménagement des cases du congélateur)

Des cartons solides et neufs (pliés) d'une capacité de 50l (500 x 300 x 350 mm (0,053 m³) sont à vendre au prix de 30.-/10pces ou 3.30/pce). S'adresser au greffe municipal.

CONGELATEUR / alarme

Lors de la rénovation de la partie technique du congélateur en mars, une nouvelle alarme **« personne enfermée »** a été installée. En cas de signal sonore, il faut aller ouvrir la porte ou appeler de suite la Municipalité.

MEMENTO

11.06.24 *20h00 Conseil général*

07.09.24 *Vide-greniers à La Russille*

08.10.24 *20h00 Conseil général*

10.12.24 *20h00 Conseil général*

Les Clées La Russille INFO n°33

Bulletin d'information de la commune des Clées

Avril 2024

www.lesclees.ch admin@lesclees.ch 024 441 55 22

Greffe : mardi de 09h30 à 11h30 ou sur rendez-vous.

Contrôle des habitants : mardi soir de 18h à 19h30, mercredi matin, sur rendez-vous. 024 441 55 22 ou bourse@lesclees.ch

Déchèterie/été : mercredi 18h-19h - samedi 9h30-11h30.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil du 26 mars a approuvé :

- le préavis n°21/2021-2026 « nouveau règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires »

Nous avons enfin reçu l'autorisation cantonale en janvier pour la limitation à 30 km/h de la circulation dans le village des Clées. La signalisation adéquate sera posée ce printemps.

Suite à la démission de la secrétaire du Conseil actuelle au 30 juin 2024, un(e) remplaçant(e) est recherché(e). S'adresser à la Présidente du Conseil Mary-Lise Bertholet pour renseignements : 024 441 91 12 / 079 589 54 61

Le prochain Conseil du 11 juin se tiendra en **la salle du Grand Conseil de Lausanne**. D'autres informations suivront.

DECHETERIE

Les coûts d'éliminations des objets encombrants ont pris l'ascenseur, c'est pourquoi, il est impératif de respecter la directive d'éliminer tous les objets qui peuvent rentrer dans un sac de 60l **(moins de 60 cm)** de cette manière. Des contrôles plus stricts seront effectués sur place.

INFO **POLICE-POPULATION**

Les personnes intéressées qui ne reçoivent pas encore le courriel d'information de la Police **« info-délits »** peuvent s'annoncer au greffe municipal et nous transmettrons au service concerné. Il s'agit de messages de prévention pour éviter, tant que possible, les cambriolages, vols à l'astuce, cybercriminalité, etc.

UN CENTENAIRE AUX CLEES !

Nous adressons nos vives félicitations à **M. Marcel Blanchet** qui a fêté ses 100 ans révolus le 08 avril dernier. M. Blanchet a été Municipal aux Clées plus de 20 ans dans le passé. Nous le remercions encore pour son engagement pour sa commune et lui souhaitons le meilleur et surtout une bonne santé. Un article dans le journal régional de L'Omnibus paraîtra prochainement.

POMPES A CHALEUR AIR/AIR OU AIR/EAU

Le Canton n'exige plus de mise à l'enquête pour ces installations. Une procédure simplifiée via la commune est désormais possible.

CROTTES DE CHIEN

Un courrier contenant des sacs pour le ramassage des crottes de chiens sera envoyé prochainement à tous les propriétaires de chiens car ce problème n'est pas encore résolu. Il est impératif que **TOUTES les crottes** soient ramassées même en zone de prairie, de forêt ou chemins de campagne. Cinq poubelles réservées à cet effet sont installées dans nos villages.

PROTECTION DES HIRONDELLES, MARTINETS ET CHAUVE-SOURIS

Dans le cadre de son plan d'action pour la préservation de la biodiversité, le Canton de Vaud s'est engagé à soutenir les démarches communales en faveur de la **biodiversité** en milieu bâti. La densification urbaine mais aussi la rénovation des bâtiments a pour conséquence une nette diminution des espèces citées en titre. La Municipalité a pris la décision de participer à ce programme. Elle a fait une demande de subvention cantonale à ce projet. Si elle obtient cette aide, le plan d'action démarrera rapidement. Les personnes intéressées et qui ont observé ces espèces chez elles ou proche de chez elles, peuvent déjà s'annoncer au greffe municipal. D'autres informations suivront par la suite.